

DBFH Avocats

**Benoît de BERNY
Caroline FOLLET
Charlotte HERBAUT
Guillaume CREVILLIER**

Case Palais n° 3

☎.03.20.06.26.15.

☎.03.20.63.27.83.

contact@dbfh-avocats.fr

CF/BM 180484

Tribunal de Grande Instance de LILLE
Juge de l'exécution

RG 19/00030

Audience de surenchère : MERCREDI 04 SEPTEMBRE 2019 à 14 heures

D'un ensemble immobilier sis à COMINES – Parc d'activités Maurice Schumann, rue Antoine Laurent Lavoisier, cadastré section AW numéro 11, pour 1ha 44a 25ca, section AW numéro 21, pour 01a 23ca, section AW numéro 25, pour 1ca, section AW numéro 30, pour 1ca, section AW numéro 32, pour 03ha 56a 08ca

DIRE n° 05

**L'AN DEUX MIL DIX NEUF,
Et le**

Au greffe du Tribunal de grande instance de LILLE, et par devant nous Greffier,

A comparu, **Me Caroline FOLLET**, Avocat associé au Barreau de LILLE, membre de l'Association de BERNY – FOLLET – HERBAUT, y demeurant 22-24 Avenue du Peuple Belge, BP 30043 – 59009 LILLE CEDEX, et celle de :

Me Emmanuel LOEUILLE, mandataire judiciaire, ayant Etude Immeuble MERCURE – 445 Bld Gambetta – 59200 TOURCOING,

La SELAS MJS PARTNERS, société d'exercice libéral de mandataires judiciaires, ayant Etude 65 Bld de la République à ROUBAIX, prise en la personne de Me Nicolas SOINNE, mandataire judiciaire, inscrite au RCS LILLE METROPOLE sous le numéro 403 608 136.

Es qualités de co-liquidateurs en charge de la liquidation judiciaire de la SAS JEAN CABY, et désignés en cette fonction par jugement du Tribunal de commerce de Lille Métropole, en date du 27.06.2018

Lequel comparant a déclaré déposer :

- **Annexe 3 du CPI établie par la Société GERIM dans le cadre de l'édification du site avec descriptif des installations, auquel tout amateur et l'adjudicataire pourront se référer.**

Ce document est communiqué à titre de simple information, sans garantie quant'au fait de savoir si le bâtiment existant est bel et bien conforme aux préconisations reprises dans l'acte et sans qu'aucun recours ne puisse être exercé contre les poursuivants ou leur conseil, à quelque titre que ce soit.

Fait et passé les jour, mois et an que dessus

PJ

- Annexe 3 du CPI – société GERIM